

7.3. Développer le télétravail dans votre entreprise

U atout pour le recrutement et le bien-être dans votre entreprise

Véritables alliés de la politique de mobilité et de recrutement de votre entreprise, le télétravail mais aussi le coworking sont encore trop peu valorisés comme solutions en vue de réduire les déplacements domicile-travail et leurs impacts multiples sur l'environnement, le bien-être des membres du personnel ou encore leur productivité (par la Cellule Mobilité de l'UWE).

Quel impact du télétravail sur la mobilité ?

Nous vous en parlions déjà dans le Dynamisme de juin-juillet 2018, une enquête réalisée par le SPF Mobilité & Transports en mars 2018 auprès de 2.000 travailleurs belges (1) relevait que le télétravail n'était d'application que pour 17% des répondants. Mais cette proportion, aussi faible soit-elle, permettait déjà d'éviter plus de 5% des déplacements domicile - travail, soit 93 millions de kilomètres journaliers. Cette étude soulignait également l'énorme potentiel de croissance du télétravail, qui pourrait toucher jusqu'à 42% des travailleurs. Dans cette hypothèse, on éviterait en moyenne 23 millions de kilomètres parcourus par jour (soit 16,5% des km journaliers). Les entreprises peuvent encore accélérer cette tendance pour un impact colossal sur la mobilité, à vous de jouer !

Parmi plusieurs grandes tendances, les résultats de l'enquête épinglaient aussi que le taux de télétravail était globalement proportionnel à la taille de l'entreprise, mais l'institut VIAS nuance : en 3 ans, le nombre de PME (qui représentent, rappelons-le, 99,6% des entreprises wallonnes) proposant du télétravail est passé de 16% à 29%.

Ces deux indicateurs mettent ainsi en lumière des signes encourageants de prise en compte et d'organisation plus systématique du télétravail dans l'ensemble des entreprises, et ce quelle que soit leur taille.

Si la position des entreprises évolue donc positivement au sujet du télétravail et donc en faveur de la mobilité, il faut reconnaître que les différents obstacles à sa mise en place peuvent encore effrayer aussi bien l'employeur que le télétravailleur potentiel. Les réflexions typiques telles que « Je me méfie de mes travailleurs. Ils vont se la couler douce" ou encore "Ce n'est pas juste : je ne peux pas télétravailler alors que d'autres, oui" sont alors de sortie...

Du télétravail dans mon entreprise : arguments et mode d'emploi

Constatant le manque d'information claire et centralisée sur le télétravail et la similitude dans les questions posées sur le sujet par les entreprises et les travailleurs, le SPF Mobilité et Transports a mandaté l'institut VIAS afin de développer une véritable boîte à outils pour booster la pratique du travail à distance chez les employeurs belges : www.teletravailler.be.

Que l'on soit employeur, travailleur ou simplement intéressé par la question, le site internet www.teletravailler.be a pour ambition de répondre à toutes les questions, de démonter des idées reçues auprès des travailleurs mais aussi auprès des responsables d'entreprise ou encore de fournir des documents utiles prêts à l'emploi. Il ne manque pas, entre autres, de rappeler la différence structurelle entre télétravail et travail à domicile et d'éclaircir leur cadre réglementaire spécifique, de préciser les avantages du télétravail pour l'employeur tout en abordant la méthodologie et les points d'attention pour y parvenir.

Véritable couteau suisse, cette «toolbox» traite de manière fluide, complète et ergonomique les grandes étapes de l'implémentation du télétravail dans une structure de travail. Elle aborde la question de la culture d'entreprise, des outils ICT nécessaires, des candidats télétravailleurs à identifier, des susceptibilités à contourner, du lieu où s'exercera le télétravail, des questions relatives à la sécurité et la santé des télétravailleurs mais elle dresse aussi le tableau des indemnités éventuelles, des aspects juridiques et des spécificités en termes d'assurance.

(1) Retrouvez toutes les informations relatives à cette étude sur <https://mobilit.belgium.be>

Vous voilà désormais conscients de l'impact du télétravail sur la mobilité et le bien-être des travailleurs. Vous disposez dès lors de toutes les cartes en main pour faire du télétravail un allié de votre politique de mobilité et de vos objectifs de développement durable.

Affaire à suivre sur notre agenda : www.mobilite-entreprise.be.

Ce fut déjà le cas lors de la dernière réunion des Mobility Managers organisée à Liège le 27 février dernier. La planification d'une nouvelle séance est déjà en réflexion.

[Besoin d'en savoir plus ?](#)

La Cellule Mobilité de l'UWE ne peut que soutenir la démarche en faisant connaître cette véritable mine d'informations à travers ce type de publication mais aussi en organisant des séances de sensibilisation sur le sujet.

DYMAMISME – Périodique bimestriel de l'UWE – 04/05-2019